

Pour la première fois, au cours de l'année universitaire 1969-1970 le ministère a détaché deux hauts fonctionnaires en qualité de diplomates associés auprès de l'Université Laval et de l'Université de Toronto. Tous deux s'emploient à animer des colloques, à faire des recherches et des études sur des sujets de leur ressort ou expérience dans le domaine général des relations extérieures du Canada, à établir des relations dans le milieu universitaire et à participer d'une façon générale aux études internationales dans leur université respective.

Le ministère a également invité un certain nombre de professeurs canadiens à animer des colloques de politique étrangère avec la participation des fonctionnaires du ministère à Ottawa.

Au début de 1969, le ministère et l'Institut canadien des affaires internationales ont organisé, de concert, une série de trois colloques liés à la révision de la politique canadienne envers l'Europe, les Nations Unies et l'Amérique latine. On prévoit l'organisation d'autres réunions de ce genre avec des associations privées au cours de l'année universitaire 1969-1970.

Le Service des relations avec les universités, créé en 1967 en vue de rapprocher les milieux universitaires et la diplomatie, a continué d'organiser des visites de liaison dans les universités, de coordonner les réponses du ministère aux invitations qu'il reçoit pour participer à des colloques ou pour prononcer des causeries, de conseiller d'autres directions générales du ministère sur certains aspects des relations avec les universités, d'encourager la recherche contractuelle et de fournir assistance et conseils aux professeurs qui s'adressent à lui. Le Service a également assuré la diffusion aux associations, professeurs et personnalités intéressés d'un rapport intitulé: *Les études internationales dans les universités du Canada (moyens, ressources, disponibilités)*. Ce rapport, rédigé à l'intention du ministère et de l'Institut canadien des affaires internationales, est destiné à servir de document de travail à ses commanditaires et destinataires comme au Service des relations avec les universités.

Ces activités ont été réalisées selon les souhaits exprimés en maintes occasions par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures actuel et par son prédécesseur. Tous deux ont souvent souligné l'importance des contacts entre la Fonction publique et les universités et autres milieux du secteur privé en ce qui concerne la défense des intérêts canadiens dans le monde.

#### Direction des affaires culturelles

La Direction des affaires culturelles a été créée en 1966 pour formuler et mettre en oeuvre les programmes culturels du Canada dans les pays étrangers conformément aux directives du gouvernement et en collaboration avec les organismes culturels du Canada. La Direction se divise en quatre sections: le Service des accords et programmes culturels, celui des arts et lettres, celui des affaires académiques et celui des organisations et conférences internationales.